

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers

YOUR LOGO HERE

Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers

Table des matières

Introduction	2
Plan de route pour les travaux bénévoles concertés	3
Pratiques de sécurité générales pour travailleurs d'entretien en sentiers manipulant tout type d'outils	4
Équipes bénévoles utilisant des outils manuels	4
Équipes certifiées (bénévoles et contractées).....	5
pour le maniement d'outils et d'appareils mécaniques.....	5
Formation et assurances.....	5
Formation en entretien des sentiers pour toutes les équipes	5
Assurances	5
Programme de formation pour opérateurs de scie mécanique	6
Objectif à long terme.....	6
Équipement de protection individuelle pour l'utilisation d'outils mécaniques	6
Premiers soins pour les équipes bénévoles et contractées	8
Tenue et suivi de dossiers	9
Ressources, liens, contacts et remerciements.....	9
Liens utiles pour les normes de sentiers :.....	9
Coordonnées pour « INSÉRER VOTRE NOM DE CLUB »	10
Remerciements :.....	10
Ressources et liens :	10
Formulaire type pour travail concerté.....	11
Plan d'urgence type	13

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)

Introduction

Ce plan de sécurité est préparé par le « **INSÉRER VOTRE NOM DE CLUB** » et établit des lignes directrices pour les bénévoles désirant participer aux journées d'entretien des sentiers. Il témoigne de notre engagement en matière de sécurité et de l'importance des bonnes pratiques pour l'entretien des sentiers. Les références utilisées sont les suivantes :

- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – CCHST (lignes directrices SST)
- Commission des normes, de la santé et de la sécurité au travail - CNESST – secteur forestier
- Conseil de la sécurité en forêt de la C.-B.

Il existe trois types d'équipes :

1. Équipes bénévoles utilisant uniquement des outils manuels
2. Équipes bénévoles qualifiées pour le maniement d'outils mécaniques (p. ex., tronçonneuses et débroussailleuses)
3. Équipes recrutées/contractuelles d'opérateurs pour appareils mécaniques et machineries détenant une assurance responsabilité civile générale

1. Équipes bénévoles — ces équipes sont composées d'un minimum de 2 personnes et désirent participer à l'entretien des réseaux de sentiers. Elles utiliseront des outils simples, à fonctionnement manuel et non motorisé tel des pelles, des pics, des sécateurs, des élagueurs ou des scies à mains. Leur travail sera supervisé par un membre du « **INSÉRER VOTRE NOM DE CLUB** » et sera conforme au plan de gestion/de travail annuel. Un coordonnateur des travaux concertés, ou corvées de sentier du « **INSÉRER VOTRE NOM DE CLUB** » sera désigné et présent lors de chacune des séances pour offrir de l'aide et superviser le respect des lignes directrices recommandées dans le présent document.

2. Équipes bénévoles qualifiées pour le maniement d'outils mécaniques — ces équipes sont composées au minimum de 2 usagers des sentiers certifiés par la CNESST ou étant reconnus comme détenant les aptitudes et l'expérience nécessaires par le gestionnaire des terres. Ils utiliseront des outils mécaniques pour le débroussaillage, l'ébranchage et le tronçonnage uniquement. Un coordonnateur des travaux concertés du « **INSÉRER VOTRE NOM DE CLUB** » doit être désigné et présent lors de chacune des séances pour aider et veiller au respect des lignes directrices recommandées dans le présent document.

3. Équipes contractuelles ou opérateurs de machinerie pour les sentiers - ces équipes seront choisies par le « **INSÉRER VOTRE NOM DE CLUB** » selon les besoins et les qualifications requises. Le gestionnaire des terres doit être impliqué dans le processus et l'approbation du contrat devra respecter les recommandations du gestionnaire des terres. Un coordonnateur pourra être désigné pour expliquer les directives de sécurité recommandées et s'assurer du respect de celles-ci sur une base périodique.

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)

MÉMO — par courtoisie et à titre d'outil de gestion, **chacune des séances d'entretien concertées doit être également coordonnée auprès du gestionnaire des terres** afin qu'il puisse ajouter ces activités à l'horaire de ses équipes. Il est possible d'aider les gestionnaires des terres en identifiant les zones nécessitant des travaux et en leur partageant ces lieux accompagnés de photos et de coordonnées GPS afin qu'ils puissent considérer vos suggestions lors de l'établissement des priorités et de la création du calendrier des travaux par leur équipe.

Plan de route pour les travaux bénévoles concertés (corvées de sentier)

Chacun des plans de route (qu'il s'agisse d'une personne ou plus) devrait contenir les éléments suivants :

TÂCHE	DESCRIPTION	VOIR PAGE
Registre d'arrivée et de sortie	Chacun des membres de l'équipe doit s'enregistrer auprès du coordonnateur au début de la journée et signer son départ à la fin.	Voir page 10 pour un formulaire type
Réunion de sécurité précédant le départ	Le coordonnateur fournira de courtes instructions quant à la journée de travail comme le type de travail en cours, l'examen des conditions météo, la gestion de la faune, les contrôles visuels ainsi que le respect des procédures de sécurité au besoin.	Voir page 11 pour une feuille type
Communication	S'ils sont séparés, les membres de l'équipe devraient avoir en leur possession un appareil de communication ainsi qu'un horaire établi pour les prises de contact.	
Plan d'urgence	Un plan d'urgence devrait être préparé avant la journée de travail. Celui-ci devrait inclure les coordonnées des hôpitaux les plus près, des opérations de recherche et de sauvetage, ainsi que le 911. Dans l'éventualité où des chevaux sont utilisés, un numéro pour urgence vétérinaire sera utile.	Voir page 12 pour un plan type
Trousse de premiers soins	Une trousse de premiers soins adéquate doit être mise à la disposition de chaque équipe de travail. Les équipes opératrices d'outils mécaniques devraient savoir prodiguer les premiers soins comme les directives de la CNESST l'établissent.	Voir pages 7 et 8 pour les exigences d'utilisation d'outils mécaniques
Équipement de protection individuelle	Les bénévoles utilisant des outils manuels devraient porter un chapeau, des gants et des chaussures adéquates en plus de vêtements adaptés au climat ainsi qu'au travail qu'ils s'appêtent à exécuter. Les opérateurs d'outils mécaniques certifiés devraient porter un équipement conforme aux normes de la CCHST.	Voir pages 7 et 8 pour une description

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)

Pratiques de sécurité générales pour travailleurs d'entretien en sentiers manipulant tout type d'outils

- Qu'il s'agisse d'outils manuels ou électriques, n'utilisez que des outils avec lesquels vous détenez une formation adéquate ainsi que l'expérience et les connaissances requises.
- Utilisez les outils de façon sécuritaire et entreposez, entretenez et transportez ceux-ci en respectant les bonnes pratiques.
- Avisez quelqu'un de votre destination et de votre heure de retour prévue. Signez le registre d'arrivée et de sortie.
- Préparez un plan d'urgence pour la zone dans laquelle vous travaillerez
- Fournissez un itinéraire à la personne-ressource auprès de laquelle vous prévoyez vous rapporter régulièrement pendant et à la fin de votre journée
- Travaillez en équipe et évitez de travailler seul, que vous utilisiez des outils mécaniques ou non
- Prévoyez et anticipez les changements météorologiques
- Vérifiez les conditions des sentiers avant de vous y aventurer
- Ayez un appareil de communication en tout temps (téléphone portable, satellite ou radio bidirectionnelle) ainsi qu'une trousse de premiers soins
- Si des manœuvres dangereuses sont effectuées, l'équipe devra cesser son travail. Toute personne faisant partie de l'équipe peut interrompre le travail, l'objectif étant de réévaluer ou d'abandonner l'activité jusqu'à ce que la problématique soit résolue.

Équipes bénévoles utilisant des outils manuels

Les activités pouvant être entreprises par ces équipes bénévoles sont : le débroussaillage, la réparation/construction de passerelles et ponts, l'entretien de barres d'étanchéité, la redirection de sentiers comme indiqués, le maintien des pentes dans les sentiers, la redirection de l'eau à l'extérieur des sentiers, l'installation de signalisation, le recensement, la surveillance ainsi que toute autre tâche ne nécessitant pas l'emploi d'outils mécaniques. Aucune qualification particulière n'est requise pour être bénévole. Ils emploieront des outils de base tels des outils de jardinage, élagueurs, pelles, marteaux, râteaux et scies à mains selon la tâche demandée.

Nous recommandons que les participants apportent leurs gants de travail, chandails à manches longues, pantalons et chaussures appropriées pour la randonnée (ou l'équitation) ainsi que le travail prévu. Des chapeaux, lunettes de soleil, vaporisateurs antimoustiques et imperméables pourraient également être de mise. À moins d'avis contraire, les bénévoles devraient également apporter leur propre réserve d'eau ainsi que des collations.

Au minimum un des membres de chacune des équipes devrait savoir prodiguer les premiers soins niveau 1 et une trousse de premiers soins de base devrait accompagner chacune des équipes. Chacun des membres de l'équipe devrait connaître l'emplacement exact de cette trousse.

En collaborant avec les gestionnaires des terres, « **INSÉRER VOTRE NOM DE CLUB** » s'efforcera d'offrir des formations à propos des compétences requises en construction de sentiers telles :

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)

- Application des normes adéquates en sentiers
- Évaluation d'arbres présentant un éventuel danger
- Identification des plantes
- Bon usage de l'équipement
- Premiers soins
- Utilisation d'outils mécaniques
- Organisation de rencontres de sécurité

Équipes certifiées (bénévoles et contractées) pour le maniement d'outils et d'appareils mécaniques

Les équipes bénévoles et contractées qui emploient des équipements mécaniques doivent posséder une formation ainsi qu'une certification afin de travailler de façon sécuritaire selon les normes de la CNESST. La formation doit avoir été fournie par une organisation reconnue. Les opérateurs d'outils mécaniques engagés pour construire ou entretenir les sentiers ainsi que les installations (p. ex., opérateurs de scie mécanique) doivent fournir une preuve de formation de base en maniement de scie mécanique ou une équivalence. Ces bénévoles ou équipes se chargeront **UNIQUEMENT de l'ébranchage et du tronçonnage**. Aucun abattage d'arbres n'aura lieu.

Une copie de la certification de l'opérateur doit être classée dans le dossier de projet avant le début du travail concerté. S'ils ne possèdent pas de certification, mais sont reconnus pour être compétents vu le nombre d'années passées à travailler en leur compagnie ou pour toute autre raison, expliquez cette « équivalence » dans le dossier avant le début du travail concerté. **S'il vous est impossible de documenter la certification ou l'équivalence de compétence, l'individu en question ne pourra pas utiliser de scie mécanique ni d'outil électrique dans le cadre de ce projet.** Le dossier de projet devrait être conservé pendant 3 ans.

Les équipes et bénévoles doivent démontrer leurs compétences d'utilisation pour tous les autres outils mécaniques utilisés (p. ex., scies circulaires, débroussailleuses, élagueuses à moteur, tondeuses à gazon) ou les équipements motorisés tels les VTT, Gators ou côte à côte. Tous les bénévoles et membres d'équipe accompagnant un opérateur d'outil électrique doivent comprendre les normes de sécurité tel **garder une distance de 10 pieds (3 mètres) de la zone de travail**. Toute personne qualifiée opérant un outil électrique ou accompagnant un opérateur doit porter des vêtements de sécurité et autres équipements de protection comme le stipulent les lignes directrices de la CCHST (montré à l'illustration 1 ci-dessous).

Formation et assurances

Formation en entretien des sentiers pour toutes les équipes

Les travaux en sentiers devront être effectués selon les normes du gestionnaire des terres pour l'entretien des sentiers. Ces normes devront être minimalement révisées et considérées lors de la réunion de sécurité prédépart. Des ateliers de formation peuvent être organisés avec le gestionnaire des terres et les autres intervenants.

Assurances

Il est souhaitable que les bénévoles possèdent une assurance maladie personnelle.

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)

Programme de formation pour opérateurs de scie mécanique

Préparation	Étudier le matériel de la CNESST sur l'utilisation de tronçonneuses. Avant de faire l'acquisition d'une scie mécanique, prenez note des exigences en matière de sécurité. Inscrivez-vous à une formation accréditée. Travaillez auprès d'opérateurs certifiés.
Certification	Suivez et réussissez une formation accréditée et reconnue par la CNESST, ou encore faites-vous évaluer par un membre de l'équipe. Fournissez une preuve de certification au gestionnaire des terres ainsi qu'au groupe d'intervenants. Faites l'acquisition d'un équipement de protection individuelle.
Premiers soins	Suivez un cours de premiers soins offert par l'Ambulance Saint-Jean ou le niveau 1 OFA de la Croix-Rouge.
Tenue de dossiers	Conservez vos dossiers tel que spécifié dans la formation. Fournissez les dossiers au gestionnaire des terres ainsi qu'au groupe d'intervenants pour le suivi des travaux complétés.

*Éléments de sécurité d'une scie mécanique : doit posséder un frein de chaîne, un attrape-chaîne, un verrouillage de la gâchette d'accélérateur, un sifflet, une hache, un coin d'abattage, des pansements compressifs et des dispositifs d'extinction d'incendie

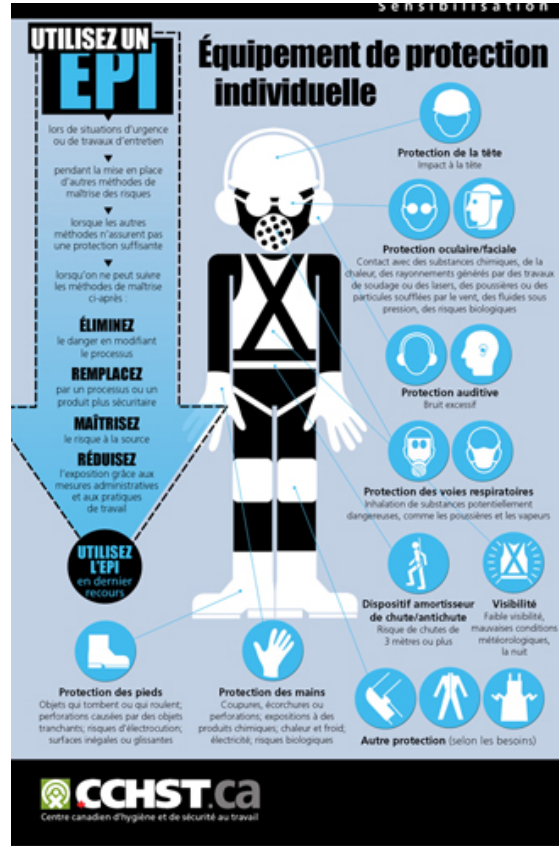
Objectif à long terme

Notre plan à long terme est d'avoir accès à plusieurs opérateurs certifiés qui à leur tour pourront faire de leurs assistants des opérateurs certifiés. Une équipe qualifiée et expérimentée reconnue par le gestionnaire des terres saura nettoyer et entretenir efficacement les sentiers pour le plaisir de tous les usagers de sentiers.

Équipement de protection individuelle pour l'utilisation d'outils mécaniques

Illustration 1

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)



Résumé de l'équipement de protection individuelle (EPI) nécessaire lors de l'utilisation d'outils mécaniques

EPI minimal requis	Scie mécanique	Débroussailleuse électrique	Élagueuse
Casque de sécurité	Oui, approuvé CSA	Oui, approuvé CSA	Oui, approuvé CSA
Protection auditive	Oui, coquilles ou bouchons d'oreille	Oui, coquilles ou bouchons d'oreille	Oui, coquilles ou bouchons d'oreille
Protection oculaire et faciale	Écran facial et lunettes protectrices obligatoires	Écran facial obligatoire et lunettes protectrices obligatoires	Écran facial obligatoire, lunettes protectrices optionnelles
Gants	Oui, de cuir ou résistants aux perforations	Oui	Oui
Veste/gilet de haute visibilité	Oui, doit posséder 120 po carrés à l'avant ainsi qu'à l'arrière et être porté sur couleur contrastante	Oui, doit posséder 120 po carrés à l'avant ainsi qu'à l'arrière et être porté sur couleur contrastante	Oui, doit posséder 120 po carrés à l'avant ainsi qu'à l'arrière et être porté sur couleur contrastante

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)

Protection des jambes	Pantalons ou genouillères approuvés CSA (SST Reg 8:21 norme 1-1997)	Cuir, nylon ou toile	Pantalons ou genouillères approuvés CSA (SST Reg 8:21 norme 1-1997)
Chaussures de protection	Doivent offrir un bon soutien de la cheville. Chaussures de sécurité CSA approuvées avec protection contre les coupures	Bottes de cuir	Doivent offrir un bon soutien de la cheville. Chaussures de sécurité CSA approuvées avec protection contre les coupures
Formation requise	CNESST ou toute autre formation approuvée par le gestionnaire des terres	Aucune certification requise Formation par des pairs	Aucune certification requise Formation par des pairs

Premiers soins pour les équipes bénévoles et contractées

Ce tableau explique les exigences en matière de premiers soins en vertu du **Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail**

« **INSÉRER VOTRE NOM DE CLUB** » recommande la formation d'équipes d'au minimum 2 personnes

Risque et distance des installations médicales	Nombre membres dans l'équipe	Fournitures et équipement	Niveau de certificat en secourisme pour accompagnateur	Moyen de transport
Faible risque de blessures Plus de 20 minutes d'un hôpital	1	Trousse de premiers soins individuelle	Premier répondant	
	2-5	Trousse de premiers soins de base	Premier répondant	
	6-30	Trousse de premiers soins, niveau 1	Certificat de niveau 1	
Faible risque de blessures, moins de 20 minutes d'un hôpital	1	Trousse de premiers soins individuelle	Premier répondant	
	2-10	Trousse de premiers soins de base	Premier répondant	
	11-50	Trousse de premiers soins, niveau 1	Certificat de niveau 1	
Faible risque de blessures, moins de 20 minutes d'un hôpital	1	Trousse de premiers soins individuelle	Premier répondant	
	2-5	Trousse de premiers soins, niveau 1	Certificat de niveau 1	
	6-15	Trousse de premiers soins, niveau 1 Équipement pour véhicule élévateur de transfert	Certificat de niveau 1 avec approbation de transport	
Risque de blessures modéré, moins de 20 minutes d'un hôpital	1	Trousse de premiers soins individuelle	Premier répondant	
	2-5	Trousse de premiers soins de base	Premier répondant	
	6-25	Trousse de premiers soins, niveau 1	Certificat de niveau 1	
Risque de blessures	1	Trousse de premiers	Premier répondant	

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)

élevé, plus de 20 minutes d'un hôpital	2-5	soins individuelle Trousse de premiers soins, niveau 1	Certificat de niveau 1	Véhicule élévateur de transfert (VET)
	6-10	Trousse de premiers soins, niveau 1 Équipement pour véhicule élévateur de transfert	Certificat de niveau 1 avec approbation de transport	
Risque de blessures élevé moins de 20 minutes d'un hôpital	1	Trousse de premiers soins individuelle	Premier répondant	
	2-15	Trousse de premiers soins, niveau 1	Certificat de niveau 1	
	16-30	Trousse de premiers soins, niveau 2 — poste de secours	Certificat de niveau 2	

Tenue et suivi de dossiers

Veillez consulter les pages 10 et 11 pour un registre des travaux concertés (corvées de sentier) ainsi qu'une liste de vérification pour une réunion de sécurité. Un registre d'entretien des sentiers devrait minimalement contenir :

- ✓ le nom du/des coordonnateur(s) et des participants
- ✓ les heures requises
- ✓ le type d'outils utilisés
- ✓ l'emplacement du site de travail et les compétences requises
- ✓ les conditions de sentier
- ✓ le travail réalisé
- ✓ toutes actions futures requises

« **INSÉRER VOTRE NOM DE CLUB** » peut partager à d'autres organismes des renseignements à propos des conditions de sentiers et de tout autre aléa dépassant les compétences de l'équipe. Lors du travail en sentiers, nous sommes en mesure de déterminer les situations qui nécessiteront du travail supplémentaire et ainsi devenir « les yeux » des gestionnaires des terres. Notre plan à long terme vise l'identification et l'énumération d'améliorations futures aux réseaux de sentiers.

Ressources, liens, contacts et remerciements

Liens utiles pour les normes de sentiers :

CNESST – secteur forestier

http://www.csst.qc.ca/prevention/secteur/foresterie/Pages/comite_paritaire_prevention_secteur_forestier.aspx

Normes de sentiers de l'Université Trent

www.trentu.ca/academic/trailstudies/standards.html#equestrian

Ministère des Forêts de C.-B. :

www.for.gov.bc.ca/hfp/publications/00201/chap10/chap10.htm#s10.3.5

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)

Manuel des normes relatives aux sentiers de Squamish :

<http://www.squamish.ca/assets/Trail-Standards-Manual-0411.pdf>

Coordonnées pour « **INSÉRER VOTRE NOM DE CLUB** »

Remerciements :

Merci beaucoup au *Back Country Horsemen de la C.-B.*, à *Mountain Madness*, aux amis du *Parc Manning* de même qu'à Horizon Multiressources pour nous avoir permis d'utiliser leurs recommandations de contenu lors de la production de ce document de sécurité.

Ressources et liens :

- Normes du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – CCHST (lignes directrices SST) : 8.7 et 8.9
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Conseil de la sécurité en forêt de la C.-B.
- Le Grand Sentier

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)

Liste de vérification type pour réunion de sécurité

- Tous les bénévoles et membres d'équipe ont signé leur arrivée et lu la décharge
- Identifiez les dirigeants
- Discutez du travail à effectuer en sentier
- Discutez des risques et enjeux de sécurité liés au type d'outils utilisés
- Discutez des risques et enjeux de sécurité liés aux conditions de sentier ainsi qu'à la faune
- Effectuez une évaluation météorologique
- Discutez des premiers soins et d'un plan de sécurité incluant les communications et les vérifications visuelles
- Vérifiez les EPI
- Effectuez des vérifications périodiques en matière de sécurité
- Tous les bénévoles et membres d'équipe ont signé leur départ

Type d'équipe (cochez-en un)

Équipe bénévole manuelle Équipe bénévole mécanique Équipe contractée mécanique

Notes sur les conditions de sentier :

Notes sur les travaux effectués et mesures de suivi nécessaires :

Lorsque complété, le coordonnateur appose sa signature ici :

Date : _____

Nom : _____

Annexe 7 – Plan de sécurité pour l'entretien bénévole des sentiers (suite)

Plan d'urgence type

Plan de sécurité pour « **NOM DU PROJET** »

Dates de début et de fin : _____

1. Une révision des risques potentiels pour chaque tâche à venir sera effectuée et tous les risques identifiés seront abordés avant le début du projet.
2. Une séance d'orientation sur la sécurité sera offerte aux participants avant la date de début.
3. Listez toutes les considérations liées à la sécurité publique ainsi qu'à la fermeture de sentiers ou de zones de parc.
4. Une personne certifiée en premiers soins munie d'une trousse de premiers soins sera présente pour chaque projet et événement.
5. Au moins une personne sera munie d'un téléphone cellulaire et d'une radio avec la liste des contacts d'urgence pour chaque projet et événement.

Liste des contacts d'urgence :

Urgence — Police/Pompiers/Ambulance	911
Hydro Québec (urgences)	Selon la région
RAPP (dénoncer les braconniers et les pollueurs)	1 877 952-7277
Rapporter un feu de forêt	1 800 663-5555
Urgence aérienne ou maritime	1 800 567-5111
Centre antipoison	1 800 567-8911
Hôpital le plus près « NOM DE L'HÔPITAL »	
Service local de recherche et de sauvetage	
Police communautaire locale	

Liste des contacts réguliers :

Gestionnaires des terres « Nom des membres de l'équipe »
Exploitant des installations des parcs
Détachement local de la GRC